



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-85413>

Département(s) de publication : **41**

Annonce n° **24-85413**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Agglopolys (41)

Correspondant : M. le Président

Adresse : 1 rue Honoré de Balzac, 41043 Blois Cedex

Coordonnées :

Téléphone : +33 254903535

Télécopieur : +33 254903558

Courriel : marchespublics@blois.fr

Adresse internet : <https://www.agglopolys.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la mise en oeuvre d'un traitement de l'arsenic sur le forage d'eau potable de Beauvais à Cour-Cheverny.

Lieu d'exécution et de livraison : Commune de Cour-Cheverny, 41700 Cour-Cheverny

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Se référer au règlement de la consultation (RC)

Tableau représentant les caractéristiques principales du marché :

Valeur Technique : 70

Prix : 30

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Se référer au règlement de la consultation (RC)

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 02/12/2024

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Se référer au règlement de la consultation (RC)

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Les modalités de règlement des comptes sont définies - dans les conditions de l'article 11 du CCAG-MOE

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Liste des principales prestations effectuées au cours des cinq dernières années, indiquant la nature des missions réalisées en propre (c'est-à-dire hors prestations réalisées en sous-traitance ou co-traitance), la nature des travaux objets des missions de maîtrise d'œuvre, le montant de la mission de MOE et des travaux, la date et le destinataire, public ou privé. Les prestations de services ou les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique; Description indiquant le matériel dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature (volet informatique – logiciels uniquement); Le "DUME" Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats : •

OPQIBI 1806 - Ingénierie d'ouvrages de traitement des eaux d'alimentation; • Attestation d'inscription à l'ordre des architectes; Les compétences exigées sont les suivantes : - Ingénierie de l'eau potable – ouvrages et réseaux; Conception et dimensionnement de procédés de traitement d'eau potable; Génie-civil des ouvrages enterrés et géotechnique; Équipements hydrauliques, électricité, automatismes et supervision; Energie renouvelable; Dossiers réglementaires; Calcul de coût global d'équipements (investissement + exploitation); Le groupement propose devra disposer d'un architecte inscrit à l'ordre des architectes (pour l'élaboration du permis de construire).

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 20/09/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : jusqu'au 19/11/2024

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : A24-PA-TE3-017

Renseignements complémentaires : Missions de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires : se référer à l'article 1.4 du règlement de la consultation (RC); Transmission électronique : se référer à l'article 7.1 du règlement de la consultation (RC); Sélection des candidatures : se référer à l'article 8.1 du règlement de la consultation (RC); Attribution : se référer à l'article 8.2 du règlement de la consultation (RC); Suite à donner à la consultation : se référer à l'article 8.3 du règlement de la consultation (RC); Procédures de recours : se référer à l'article 11.2 du règlement de la consultation (RC); Développement durable : se référer à l'article 2 du CCAP; Durée et délais d'exécution : se référer aux articles 9.1 et 9.2 du CCAP;

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Service des marchés publics mutualisé

Adresse : Hôtel d'Agglomération 1 rue Honoré de Balzac CS 4318, 41043 Blois Cedex

Coordonnées :

Téléphone : +33 254903535

Télécopieur : +33 254903558

Courriel : marchespublics@blois.fr

Adresse internet : <https://www.agglopolys.fr>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Conditions de remise des offres ou des candidatures : La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/07/2024